
Paragraphe 16 – Décentralisation et bureaux chargés d'un groupe de pays

Question 19

Avez-vous des observations ou des suggestions à faire sur la dotation en personnel et les crédits prévus au titre des activités du programme pour les bureaux chargés d'un groupe de pays et les bureaux régionaux ?

Réponse du Canada

La dotation en personnel et les crédits prévus au titre des activités de programme pour les bureaux chargés d'un groupe de pays et les bureaux nationaux et régionaux font l'objet de décisions administratives, qui relèvent du directeur général. Nous serions curieux de savoir, toutefois, pourquoi cette question se pose seulement pour les bureaux hors Siège et non pour le Siège lui-même.

Paragraphe 17 – Commissions nationales

Question 20

Quelles mesures ou initiatives nouvelles pourrait-on adopter pour qu'il y ait interaction fructueuse entre commissions nationales et Secrétariat, en particulier avec les bureaux nationaux, bureaux chargés d'un groupe de pays et bureaux régionaux, et pour renforcer l'impact et la visibilité de l'action de l'Organisation aux niveaux régional/national ?

Réponse du Canada

Le rôle des commissions nationales et la coordination de leurs activités avec celles des bureaux locaux a fait l'objet d'un débat, récemment, à la 164^e session du Conseil exécutif (voir EX 164/39 et EX 164/51), et la décision du Conseil figure en 7.2. Le Canada appuie la décision du Conseil exécutif.

Paragraphes 18 et 19 - Partenariats et contributions extrabudgétaires

Question 21

Quelles autres mesures seraient à prendre pour mieux tenir compte, dans la programmation future, du lien et de la complémentarité entre le Programme ordinaire et les activités extrabudgétaires ?